



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

### politique de l'éducation

Question écrite n° 94941

#### Texte de la question

La commission des affaires culturelles, familiales et sociales vient de rendre public un rapport sur l'enseignement des disciplines scientifiques dans le primaire et le secondaire. La mission s'est tout d'abord efforcée de faire le point, dans le monde et en France, sur l'inquiétant problème de la désaffection des jeunes pour les études scientifiques. Elle s'est ensuite interrogée sur les contenus, les méthodes mais aussi le rôle et la place dans le système scolaire des disciplines scientifiques. Dans son rapport, la mission propose, concernant l'institut universitaire de formation des maîtres, de former les enseignants scientifiques du secondaire au travail en équipe et à l'approche pluridisciplinaire des sciences. M. François Grosdidier demande à M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche de lui indiquer les perspectives de son action ministérielle s'inspirant de cette proposition parlementaire.

#### Texte de la réponse

Le diagnostic porté sur les difficultés liées à l'enseignement des sciences et la nécessaire approche pluridisciplinaire trouve une première réponse dans l'élaboration du socle commun des connaissances et de compétences. Ce socle, en effet, fait exclusivement mention de culture scientifique et technologique, sans référence stricte aux disciplines d'enseignement. L'élaboration du socle est accompagnée d'une série de décisions qui entrent actuellement en application. Au collège, les « thèmes de convergence », inclus dans les nouveaux programmes scientifiques, proposent de traiter des problèmes de société de façon scientifique et pluridisciplinaire : ils impliquent des connaissances et capacités relevant d'une (ou plusieurs) discipline(s). L'article 34 de la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école rend possible l'expérimentation de démarches pédagogiques. C'est dans ce cadre que, dans trente collèges en France, l'expérience d'un enseignement intégré des sciences a lieu, dans laquelle un seul professeur assure l'enseignement des trois disciplines scientifiques : physique, technologie et sciences de la vie et de la Terre. L'ensemble de ces évolutions implique une nécessaire adaptation de la formation des enseignants. Les nouvelles approches pédagogiques, les programmes d'enseignement, l'existence désormais d'un socle commun de connaissances et de compétences, seront pris en compte dans l'élaboration du cahier des charges de la formation des enseignants qui sera arrêté par le ministre chargé de l'éducation nationale après avis du Haut-Conseil de l'éducation.

#### Données clés

**Auteur :** [M. François Grosdidier](#)

**Circonscription :** Moselle (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 94941

**Rubrique :** Enseignement

**Ministère interrogé :** éducation nationale

**Ministère attributaire :** éducation nationale

Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 23 mai 2006, page 5312

**Réponse publiée le :** 10 octobre 2006, page 10625